

Annexe de la délibération n°CA-EAU-2018-02

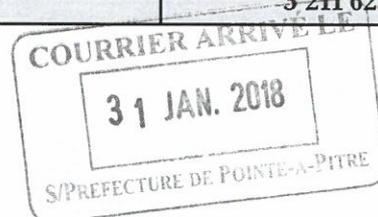
Synthèse de la Décision Modificative budgétaire- budget 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	VARIATION	BUDGET 2017 MODIFIE
011- CHARGES GENERALES	6 594 980 €		6 594 980 €
012-CHARGES DE PERSONNEL	4 255 000 €		4 255 000 €
014-70124- REDEVANCE ODE	200 000 €		200 000 €
65- AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	37 500 €		37 500 €
66- CHARGES FINANCIERES	103 000 €		103 000 €
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	350 000 €		350 000 €
68-DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 231 520 €	2 300 000 €	4 531 520 €
023-VIREMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	50 000 €		50 000 €
042/68 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	500 000 €		500 000 €
TOTAL	14 322 000 €		16 622 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	VARIATION	NOUVEAU BUDGET
013-ATTENUATION DE CHARGES	700 000 €		700 000 €
70-PRODUITS FABRIQUES	13 622 000 €		13 622 000 €
74-SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		2 300 000 €	2 300 000 €
TOTAL	14 322 000 €		16 622 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	VARIATION	NOUVEAU BUDGET
16-REMB D'EMPRUNTS	261 000 €		261 000 €
20-IMMO INCORPORELLES	250 000 €		250 000 €
21-IMMO CORPORELLES	870 863 €		870 863 €
22- IMMOBILISATION RECU EN AFFECTATION	450 000 €		450 000 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	1 379 762 €		1 379 762 €
TOTAL	3 211 625 €		3 211 625 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	VARIATION	NOUVEAU BUDGET
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 661 625 €		2 661 625 €
021-OPERATIONS D'ORDRES	50 000 €		50 000 €
040-OPERATION D'ORDRE	500 000 €		500 000 €
TOTAL	3 211 625 €		3 211 625 €



SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

-Les dépenses de fonctionnement-

Sur le chapitre 68 : « Dotations aux provisions pour risques ».

Une provision de 33 % du montant des facturations d'eau a été constituée pour les créances irrécouvrables de l'exercice soit la somme 2 300 000 € inscrite à l'article 6817.

La modification qui résulte donc des dépenses de fonctionnement, concerne les « dotations aux provisions » pour un montant de quatre million-cinq-cent -trente et un mille cinq-cent-vingt euros (4 531 520 €).

Le nouveau montant de cette provision qui est de 4 531 520 €, sera revalorisé en fonction des impayés qui seront constatés et présentés au Conseil d'Administration par l'agent comptable de la Régie Eau Nord Caraïbes.

-Les recettes de fonctionnement-

Sur le chapitre 74 : « Subvention d'Exploitation »

Contrairement au budget initial, ce chapitre, d'un montant de deux million trois-cent mille euros (2 300 000 €), enregistre le versement de la dotation du SIAEAG lié à la clôture des comptes du budget annexe eau de la CANGT.